



Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud

Auto-entrepreneurs, gérants de société, professions libérales et autres entrepreneurs individuels, une personne en emploi sur dix relève du non-salariat fin 2014, en France, hors secteur agricole. Les non-salariés perçoivent en moyenne 2 510 euros mensuels de leur activité en 2014. Leur part dans l'emploi et leur revenu moyen varient nettement selon les départements : au nord du pays, ils sont relativement moins nombreux et leurs revenus professionnels sont en moyenne plus élevés. C'est l'inverse dans les départements du sud. Une forte proportion d'auto-entrepreneurs, dont le revenu d'activité moyen est huit fois moins élevé que celui des non-salariés classiques, ou encore la présence de non-salariés n'ayant dégagé aucun revenu, abaissent la moyenne. Ainsi, hors revenus nuls et hors auto-entrepreneurs, la moyenne nationale passe à 3 610 euros.

Les écarts de revenu moyen entre départements dépendent de la structure par catégorie et secteur d'activité des non-salariés. Ainsi, les professions libérales de la santé ou des services aux entreprises sont plus fréquentes dans la plupart des départements à revenu élevé. À l'inverse, les départements où le revenu moyen est plus modéré comptent plus souvent des non-salariés qui n'emploient aucun salarié, ou qui exercent dans des activités plus saisonnières, comme les services aux particuliers.

L'environnement économique joue aussi : une forte densité de population dans le bassin de vie, un meilleur niveau de vie des habitants ou encore un faible taux de chômage vont de pair avec des revenus plus élevés pour les non-salariés.

Pour autant, même en neutralisant l'influence de tous ces facteurs, le revenu moyen reste plus élevé dans les départements du nord de la métropole, où les non-salariés sont relativement moins nombreux, à l'inverse de ceux du sud, où les non-salariés sont plus nombreux.

Christophe Bertran, division Salaires et revenus d'activité, Insee

Hors secteur agricole, une personne en emploi sur dix relève du non-salariat fin 2014 en France ; elle est soit auto-entrepreneur, soit entrepreneur individuel (exerçant ou non une profession libérale), ou encore gérant de société (*définitions*). Cette proportion varie nettement selon les départements : souvent inférieure à 9 % dans le tiers nord-est du pays, elle est proche de la moyenne nationale dans la bande centrale et dans les départements d'outre-mer (DOM), et plus élevée dans la moitié sud de l'Hexagone, en particulier le

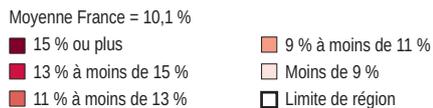
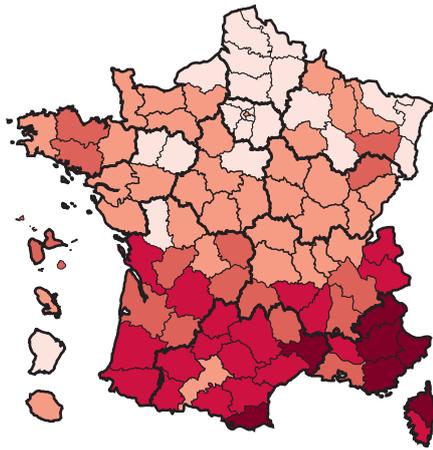
long du littoral méditerranéen et dans les Alpes (*figure 1*). Ainsi, les non-salariés représentent jusqu'à 18 % de l'emploi non agricole dans les Hautes-Alpes. Toutefois, certains départements se distinguent : par une proportion de non-salariés supérieure à la moyenne dans le tiers nord – les Côtes d'Armor, le Morbihan, les Vosges ou encore la Haute-Saône – ; par une proportion proche de la moyenne dans le sud, notamment dans les départements où s'étend une très grande agglomération – la Haute-Garonne avec Toulouse (10 %), les

Bouches-du-Rhône avec Marseille (11 %), l'Isère avec Grenoble (11 %) ou la Gironde avec Bordeaux (12 %).

Le revenu professionnel des non-salariés est en moyenne plus élevé dans le nord

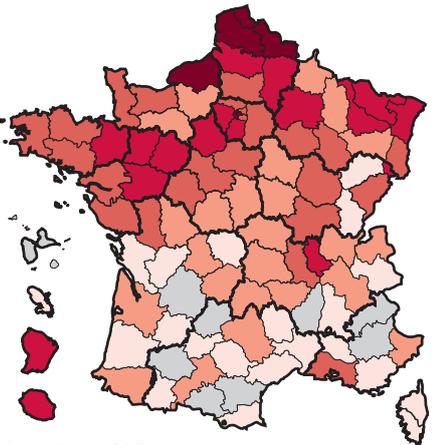
En France, en 2014, un non-salarié dégage en moyenne 2 510 euros par mois de son activité (*définitions*). Ce montant recouvre de grandes disparités selon les départements : le revenu moyen est généralement

1 Part des non-salariés dans l'emploi en 2014



Lecture : dans le département du Pas-de-Calais, la part des non-salariés dans l'emploi total hors agriculture est inférieure à 9 %.
 Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2014 et emploi total, hors agriculture.
 Source : Insee, base non-salariés 2014 et estimations d'emploi annuelles 2014.

2 Revenu d'activité mensuel moyen de l'ensemble des non-salariés (y compris auto-entrepreneurs) en 2014



Lecture : dans le département du Pas-de-Calais, le revenu d'activité mensuel moyen des non-salariés est supérieur à 2 800 euros en 2014.
 Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2014, hors agriculture et hors taxés d'office.
 Source : Insee, base non-salariés 2014.

plus élevé dans les départements du nord que dans ceux du sud (figure 2). À Paris, il atteint 3 700 euros par mois, soit 47 % de plus que la moyenne nationale ; dans les Hauts-de-Seine, il s'élève à 2 970 euros en moyenne (18 % de plus) et dépasse 2 800 euros dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Seine-Maritime. Dans la partie sud du pays se concentrent les départements aux revenus moyens les plus faibles, inférieurs à 2 000 euros par mois pour neuf d'entre eux (soit 20 % de moins que la

moyenne nationale). C'est le cas par exemple des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence à l'est, de la Dordogne et du Lot à l'ouest, de l'Ariège dans les Pyrénées et de la Guadeloupe dans les DOM.

Une forte proportion d'auto-entrepreneurs abaisse la moyenne départementale...

En moyenne, les auto-entrepreneurs retirent de leur activité 410 euros par mois, contre 3 260 euros pour les non-salariés « classiques ». Aussi, la présence importante d'auto-entrepreneurs parmi les non-salariés tend à abaisser le revenu moyen d'un département. C'est notamment le cas en Corse, dans l'Aude, l'Ariège et le Vaucluse, où la proportion d'auto-entrepreneurs parmi les non-salariés est de 4 à 7 points supérieure à la moyenne nationale (28 %).

À l'inverse, les départements où le revenu moyen est élevé comptent souvent moins d'auto-entrepreneurs : c'est le cas de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, de la Guyane et de la Réunion. Dans les autres DOM, en revanche, la part d'auto-entrepreneurs est très faible, mais le revenu d'activité moyen des non-salariés est inférieur à la moyenne nationale.

Par ailleurs, 10 % des non-salariés classiques déclarent un revenu nul : ils n'ont dégagé aucun bénéfice ou ne se sont pas versé de rémunération. Ils sont moins de 7 % dans le Maine-et-Loire, où le revenu moyen de l'ensemble des non-salariés est relativement élevé ; mais ils sont 17 % en Guadeloupe et 21 % en Martinique, où le revenu moyen est plus faible qu'ailleurs. Cette part atteint 15 % à Paris, où le revenu moyen est cependant très élevé.

Pourtant, le poids de l'auto-entrepreneuriat et la proportion de revenus nuls n'expliquent pas les écarts de revenus moyens entre départements. Ils ont au contraire plutôt tendance à les réduire. Aussi, la suite de l'analyse exclut les auto-entrepreneurs et les non-salariés ayant déclaré un revenu nul et se concentre sur les seuls non-salariés classiques aux revenus positifs.

... une forte proportion de professions libérales de la santé la rehausse

Les écarts entre départements des revenus moyens des non-salariés classiques sont importants : ils proviennent notamment de la structure du non-salarié classique dans chaque département (encadré).

Le revenu professionnel du non-salarié classique varie en effet selon sa catégorie (gérants de société, professions libérales et autres entrepreneurs individuels) et le secteur de son activité (figure 3). Comparé à l'ensemble des secteurs (3 610 euros par mois), ce revenu est en moyenne 1,6 fois plus élevé dans la santé

Méthodologie

L'analyse repose sur la méthode d'Oaxaca-Blinder, qui décompose l'écart entre le revenu moyen d'un département et la moyenne nationale en une composante dite « expliquée », directement liée aux différences de structure en matière de caractéristiques, et une composante restant inexpliquée. Les caractéristiques retenues sont le secteur d'activité croisé avec la catégorie de non-salarié (profession libérale isolée des entrepreneurs individuels, autre entrepreneur individuel ou gérant majoritaire de société), auquel s'ajoutent des caractéristiques individuelles (le sexe, l'âge ou l'ancienneté de l'activité non salariée). Enfin, l'écart restant inexpliqué est analysé à l'aide de certaines caractéristiques de l'environnement dans lequel s'exerce l'activité : par exemple, le taux de chômage au niveau de la zone d'emploi, la densité de population ou la richesse des habitants au niveau du bassin de vie.

humaine et l'action sociale (5 640 euros) et 1,4 fois plus élevé dans les services aux entreprises et services mixtes (4 940 euros). À l'inverse, il est plus faible dans les transports (2 040 euros) et dans les services aux particuliers (1 730 euros). Dans ce dernier secteur, les activités, souvent saisonnières, ne permettent pas de générer des revenus sur l'ensemble de l'année.

En outre, les professions libérales dégagent en moyenne un revenu d'activité plus élevé que les autres entrepreneurs individuels et les gérants de société. Dans les services aux entreprises et les services mixtes, notamment, leur revenu moyen est 1,2 fois plus élevé que celui des autres non-salariés. Toutefois, dans les services aux particuliers et la santé, c'est l'inverse : les professions libérales ont un revenu plus faible. Dans la santé en particulier, les gérants et les entrepreneurs individuels sont en effet plus souvent employeurs et ont plus d'ancienneté que les professions libérales, ce qui génère des revenus en moyenne plus élevés ; ils sont notamment radiologues, dentistes et médecins, travaillant dans des laboratoires ou installés en sociétés d'exercice libéral.

Les professions libérales, généralement mieux rémunérées, et les non-salariés de la santé sont souvent relativement plus nombreux dans les départements aux revenus élevés, comme dans le département du Nord et dans ceux du nord-est de l'Hexagone (Moselle, Bas-Rhin, Meurthe-et-Moselle). En Île-de-France, Paris, les Hauts-de-Seine et, à un moindre niveau, les Yvelines se distinguent par une très forte présence de professions libérales et de gérants majoritaires du secteur des services aux entreprises.

À l'inverse, les départements dont le revenu moyen est sensiblement inférieur à la moyenne nationale comptent souvent plus de non-salariés des services aux particuliers. Dans les

3 Revenu d'activité mensuel moyen des non-salariés classiques à revenu non nul, selon l'activité et la catégorie de non-salarié

Secteur d'activité	Catégorie						Toutes catégories confondues	
	Entrepreneurs individuels		Gérants majoritaires		Professions libérales		Effectifs	Revenu moyen (en euros)
	Effectifs	Revenu moyen (en euros)	Effectifs	Revenu moyen (en euros)	Effectifs	Revenu moyen (en euros)		
Industrie (hors artisanat commercial)	27 590	1 970	32 800	3 790	570	1 950	60 960	2 950
Construction	112 630	2 190	107 210	2 980	260	3 560	220 110	2 580
Commerce et artisanat commercial	141 760	2 310	159 260	3 210	1 160	3 520	302 180	2 790
Transports	32 420	1 630	15 610	2 890	100	2 230	48 120	2 040
Services aux entreprises et services mixtes	45 380	4 460	128 030	4 610	118 210	5 480	291 620	4 940
Services aux particuliers (hors santé)	120 590	1 530	108 550	2 110	39 900	1 310	269 040	1 730
Santé humaine et action sociale	6 550	8 830	13 780	8 080	343 380	5 480	363 710	5 640
Secteur indéterminé	8 310	2 320	86 250	3 290	710	5 360	95 270	3 220
Tous secteurs confondus	495 220	2 310	651 490	3 400	504 300	5 140	1 651 010	3 610

Lecture : dans l'industrie, le revenu d'activité mensuel moyen des entrepreneurs individuels ayant déclaré un revenu positif est de 1 970 euros en 2014.

En orange, les cases où le revenu est supérieur de plus de 1 500 euros à la moyenne tous secteurs et toutes catégories confondus.

En grisé, les cases où le revenu est inférieur de plus de 1 500 euros à la moyenne tous secteurs et toutes catégories confondus.

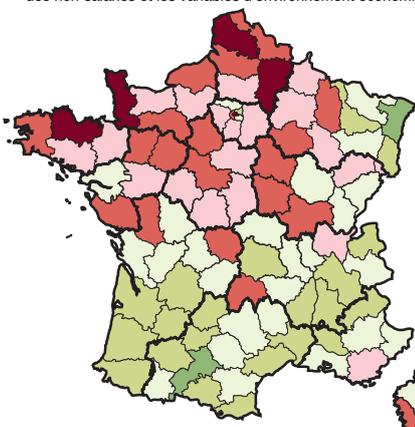
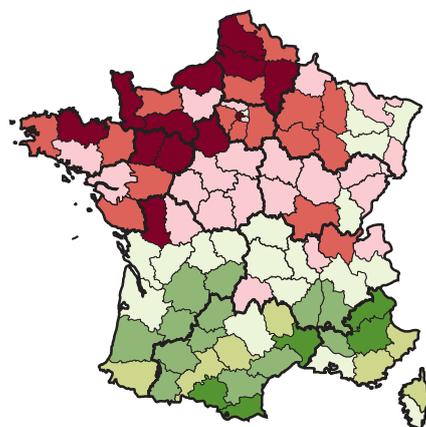
Champ : France, ensemble des non-salariés ayant déclaré un revenu positif en 2014 (hors agriculture, hors auto-entrepreneurs et hors taxés d'office).

Source : Insee, base non-salariés 2014.

4 Écarts de revenu d'activité moyen entre départements non expliqués par ...

a : ... le secteur d'activité et la catégorie des non-salariés

b : ... le secteur d'activité, la catégorie, le sexe, l'âge et l'ancienneté des non-salariés et les variables d'environnement économique



Écart inexpliqué (par rapport à la moyenne nationale)

- Fortement positif
- Moyennement positif
- Faiblement positif
- Faiblement négatif
- Moyennement négatif
- Fortement négatif
- Très fortement négatif
- Limite de région

Lecture : une fois prise en compte la différence de structure (par secteur et catégorie, carte de gauche ; par secteur, catégorie, âge, sexe, ancienneté et caractéristiques de l'environnement économique local, carte de droite), le (log) revenu dans le Pas-de-Calais reste supérieur à la moyenne française (encadré).

Champ : France métropolitaine, ensemble des non-salariés qui ont déclaré un revenu positif en 2014 (hors agriculture, hors auto-entrepreneurs et hors taxés d'office).

Source : Insee, base non-salariés 2014.

Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence, ce sont notamment des professions libérales, dont l'activité, souvent liée aux sports et aux loisirs, est fortement saisonnière (par exemple, les moniteurs de ski). En Dordogne et dans le Lot, la part élevée d'entrepreneurs individuels des services aux particuliers et celle moindre des professions libérales de la santé entraînent un revenu moyen plutôt bas. De même, en Ariège, le revenu moyen plus faible provient en partie de la part élevée d'entrepreneurs individuels et de professions libérales des services aux particuliers, conjuguée à la plus faible présence de professions libérales et de gérants majoritaires des services aux entreprises.

De même, la structure par secteur d'activité et par catégorie explique, en partie du moins, que la Gironde, la Haute-Garonne et les Bouches-du-Rhône aient un revenu proche de la moyenne

nationale alors qu'ils sont environnés de départements avec un revenu moyen plus faible : ces trois départements comptent en particulier plus de professions libérales de la santé.

Une fois neutralisées les différences départementales de structure d'activité et de catégorie de non-salariés, la dispersion des écarts de revenus non salariés entre départements diminue de 46 %. Cependant, les revenus restent plus élevés dans les départements du nord de l'Hexagone que dans ceux du sud (figure 4a).

Plus il y a d'entreprises sans salarié et d'activités saisonnières, plus le revenu moyen est modéré

D'autres facteurs interviennent dans la détermination du revenu professionnel

d'un non-salarié. L'ancienneté de l'activité, qui traduit notamment l'expérience professionnelle, joue positivement sur ce revenu. À ancienneté donnée, les non-salariés de moins de 40 ans comme ceux de 60 ans ou plus ont des revenus légèrement plus faibles que les non-salariés d'âges intermédiaires, ce qui pourrait traduire des volumes d'activité moins élevés. Il en est de même pour les femmes qui, tout autre facteur égal, ont un revenu en moyenne inférieur à celui des hommes, et aussi pour les non-salariés dont l'activité est fortement saisonnière. Une partie des différences de revenus moyens par département en découle. Ainsi, dans la plupart des départements alpins ou pyrénéens, de même qu'en Corse, la forte saisonnalité des activités non salariées (quel que soit le secteur économique dont elles relèvent) contribue à baisser le revenu moyen. *A contrario*, en Île-de-France, la saisonnalité peu marquée des activités influe positivement sur celui-ci.

Par ailleurs, lorsqu'un non-salarié emploie un ou des salariés, son revenu est généralement plus élevé. Les revenus non salariaux plus importants des départements les plus à l'est de la région Grand-Est proviennent entre autres de la plus forte présence d'entreprises employant des salariés. C'est aussi le cas en Seine-Maritime. Parallèlement, dans les territoires à revenu modéré du sud de la France – Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Ariège –, la part des non-salariés employeurs est plus faible que la moyenne. Cette part est faible aussi à Paris, dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, où la proportion de non-salariés âgés est également plutôt importante. Ces deux effets négatifs sont cependant largement compensés par les autres facteurs (saisonnalité, secteur d'activité et catégorie des non-salariés).

En neutralisant les structures départementales des caractéristiques des non-salariés et de leurs activités, en plus des effets liés au secteur d'activité et à la catégorie, la dispersion entre

départements des écarts de revenus moyens diminue encore. Elle est réduite de 58 % par rapport à celle des écarts initiaux. Pourtant, ceux-ci restent souvent positifs au nord et négatifs au sud de la métropole.

L'environnement économique dans lequel s'exerce l'activité importe aussi

Un marché local plus favorable, avec par exemple un taux de chômage modéré ou un niveau de vie élevé des habitants, est associé à des revenus des non-salariés plus élevés. De même, le revenu non salarial moyen est plus haut dans les territoires plus densément peuplés. Chacune de ces caractéristiques de la demande peut en effet favoriser l'activité des non-salariés dont la clientèle est principalement locale. La densité de population, en plus d'une structure sectorielle plutôt favorable, explique ainsi que, dans le tiers sud, le revenu moyen est un peu plus élevé dans les départements ayant une très grande agglomération.

La prise en compte de ces caractéristiques de la demande locale réduit encore l'ampleur des écarts de revenus entre départements. Au total, en tenant aussi compte de l'ensemble des facteurs, la dispersion baisse de 74 % : elle est presque quatre fois plus faible que la dispersion des écarts initiaux (figure 4b). Cependant, les écarts restants sont toujours positifs au nord et négatifs au sud : d'autres éléments, non ou imparfaitement pris en compte ici, jouent donc. Notamment, les revenus des non-salariés peuvent dépendre de la concurrence locale à laquelle ces derniers font face et les effets propres de cette concurrence ne sont pas distingués ici de ceux de la demande.

Concurrence ou attractivité du non-salariat différentes entre le nord et le sud de l'Hexagone ?

Même une fois neutralisés les facteurs cités précédemment, ce sont toujours dans les départements du nord, où les non-salariés sont relativement moins nombreux, que le

revenu moyen est plus élevé. Ce phénomène pourrait suggérer que les revenus plus élevés proviendraient d'une moindre concurrence entre les non-salariés. Pourtant, il est difficile de tirer une conclusion générale sur un groupe aussi hétérogène. Il faut tenir compte, pour chaque situation, des options alternatives d'emploi, de l'attractivité locale et des facilités pour accéder à ce statut. L'ensemble de ces facteurs peut conduire à ce que ce ne soient pas les mêmes profils de personnes qui optent pour le non-salariat au nord qu'au sud, ni dans les mêmes proportions (effet de sélection). Ainsi, même après avoir contrôlé le sexe, l'âge et l'ancienneté du non-salarié, des caractéristiques individuelles non observées jouent sur le choix du non-salariat. Ces caractéristiques inobservées, qui traduisent notamment la motivation du non-salarié, son investissement, son réseau, mais aussi l'existence d'options alternatives d'emploi, peuvent conduire à des écarts de revenus. ■

Sources

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. Dans cette étude, le champ est restreint aux personnes affiliées à l'Acos, *i.e.* hors secteur agricole.

Définitions

Non-salariés : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés les auto-entrepreneurs (AE) et les non-salariés ou indépendants « classiques ». Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels (dont des professions libérales) ou des gérants

majoritaires de sociétés à responsabilité limitée. Tous les non-salariés sont pris en compte, y compris ceux qui exercent une activité salariée (à titre principal ou non). Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes...) ne font pas partie du champ.

Revenu d'activité : rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année, mais pas des contributions sociales (CSG, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs après abattement représentatif des frais professionnels, bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant à partir de 2013 une partie des dividendes et, pour les gérants d'entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, la déduction fiscale forfaitaire de 10 % pour frais professionnels). En cas d'exercice déficitaire, le bénéfice des entrepreneurs individuels est considéré comme nul. Le revenu est calculé pour les non-salariés en activité au 31 décembre et rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les indépendants classiques n'ayant pas déclaré leur revenu font l'objet d'une taxation d'office par l'Acos pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Bibliographie

- Salembier L., Théron G., « Revenus d'activité des non-salariés en 2014 – Hausse pour les indépendants « classiques », baisse pour les auto-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1627, décembre 2016.
- Évain F., « De l'influence du territoire sur les revenus des non-salariés », *Insee Première* n° 1185, avril 2008.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP171672
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

